

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DFA 51 Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale (CASVP) pour des prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet l'avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale (CASVP) pour des prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale (CASVP) pour des prestations de transport et de collecte de fonds pour des services de la Ville et du Département de Paris, des services dotés d'un budget annexe, des mairies d'arrondissement et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 27 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive dudit groupement au titre de la Ville de Paris, annexé au présent projet. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO